

Services Municipaux

Inscriptions/annulations : maison de l'enfance

Accueil périscolaire :

Il est assuré du lundi au vendredi, de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 19h00.

Pause méridienne : restauration et TAP (Temps d'Activités Péri-éducatives) :

Chaque classe est prise en charge par un animateur de la municipalité : accompagnement au restaurant scolaire, mise en place d'activités diverses (jeux, sport...)

Récréation Prolongée :

De 16h15 à 17h00 : les enfants sont pris en charge sur la cour de l'école élémentaire par le personnel de surveillance de l'étude. Les parents s'engagent à récupérer leur enfant avant 17h00.

Étude dirigée :

17h00 à 18h00 : deux groupes sont constitués. Les enfants commencent leurs leçons, l'adulte les guide, corrige, fait réciter. Il est conseillé de contrôler le travail une fois à la maison. Les parents sont autorisés à récupérer leur enfant avant la fin du service. Après 18h00, les enfants sont confiés à l'accueil périscolaire.

Sécurité Parking

La municipalité a réservé un emplacement spécifique pour le car du ramassage scolaire.

Respectez cet emplacement et ne gênez pas les manœuvres du car.

Pour des raisons de sécurité, chaque usager doit se garer en marche arrière. Les piétons doivent utiliser les allées qui leur sont réservées.

Numéros utiles

École élémentaire : 02 40 06 78 45

École maternelle : 02 40 06 74 22

Mairie : 02 40 06 74 05

Maison de l'enfance : 02 40 06 59 60

Nos partenaires

APECH : Association des parents d'élèves
Elle organise plusieurs manifestations tout au long de l'année (spectacle de Noël, fête d'école) et permet à l'école de financer certains projets. Une partie de ses membres assiste aux réunions du Conseil d'école.

Président : Gwendal PRUD'HOM →
apech44330@gmail.com

ALCH : Amicale Laïque

Elle finance en partie les projets de l'école et participe aux manifestations : goûter pour Noël, stands à la fête d'école.

Président : Karen GLEBEAU → contact@alch.org

2026-2027



École Élémentaire Les Fritillaires

12 rue Alexis Maneyrol
44 330 La Chapelle-Heulin

☎ 02.40.06.78.45

@ : ce.0440486p@ac-nantes.fr

<https://ee-fritillaires.mairie-lachapelleheulin.fr>



RYTHME & HORAIRES

Semaine de 4,5 jours : classe le mercredi matin

Matin	Après-midi
- accueil dans les classes - 8h45 à 11h45	- 13h45 à 16h00

- Ouverture du portail 10 minutes avant la classe.
- L'entrée « enseignant » est strictement réservée au personnel et aux parents venant chercher leur enfant sur le temps scolaire.
- Récréations cycle 2 et cycle 3 séparées.

CLASSES 2026-2027

CP CE1 S : 21	Mmes Sécher et Buret
CP CE1 A : 21	Mme Augé
CE1 CE2 M : 22	Mme Montaudon
CE2 CM1 H : 22	Mr Haugmard
CM1-CM2 : 21	Reste à nommer
CM1 CM2 G : 22	Mr Gaboriau et Mme Caro

129 élèves

PROJETS D'ÉCOLE

Orientations 2023-2027 :

- **Ambition « Réussite »** : garantir l'acquisition du Lire, écrire, compter et respecter autrui
- **Ambition « Insertion »** :
 - instaurer un climat positif, propice au vivre et à apprendre ensemble
 - apporter une place prépondérante à la parole des élèves dans la classe, dans l'école
- **Ambition « Solidarité »** : apporter les réponses aux besoins de santé des élèves

Autres projets :

- **chorale** : les classes de Cycle 2 bénéficieront de 16 séances d'animation chant avec la participation de l'école de musique Sèvre et Loire.
- **prix des Incorruptibles** : plusieurs classes participent à ce prix national de littérature de jeunesse.
- **piscine** : toutes les classes bénéficieront d'un cycle piscine à Vallet : 8 à 10 séances selon les groupes.
- **SRAV** (Savoir Rouler A Vélo) : les élèves de CE2 et CM participent à des ateliers vélo pour une bonne maîtrise de l'engin et pour pouvoir se déplacer en toute sécurité sur la route.

VACANCES SCOLAIRES

Toussaint : du vendredi 16 octobre au lundi 2 novembre

Noël : du vendredi 18 décembre au lundi 4 janvier 2027

Hiver : du vendredi 19 février au lundi 8 mars 2027

Printemps : du vendredi 16 avril au lundi 3 mai 2027

Ascension : du mercredi 5 mai au lundi 10 mai 2027

Été : vendredi 2 juillet 2027

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

RÈGLEMENTS

- le règlement intérieur et ses avenants sont à signer à chaque début d'année
- toute prise de médicaments est strictement interdite sauf maladie chronique (PAI)
- toute absence doit être signalée et justifiée
- fournir dès le début d'année : une attestation d'assurance (responsabilité civile ET individuelle accident), la fiche de renseignement et la fiche d'urgence
- le cahier de liaison (rouge) et l'application E-PRIMO : lien entre l'école et la famille. A utiliser et consulter régulièrement.
- objets personnels : l'école décline toute responsabilité en cas de perte.